

Q La polygamie est-elle admise dans le cas où sa première femme ne donne pas d'enfants à son mari comme ce fut le cas du patriarche Abraham?

R C'est dans Genèse 15.1-4, que nous trouvons la promesse, prononcée par l'Eternel à Abram, de lui donner un héritier qui sortirait de ses entrailles. Dans la pensée de Dieu il est clair que cela devait s'accomplir avec sa femme, Saraï: *“Après ces événements, la parole de l'Eternel fut adressée à Abram dans une vision, et il dit: Abram, ne crains point; je suis ton bouclier, et ta récompense sera très grande. Abram répondit: Seigneur Eternel, que me donneras-tu? Je m'en vais sans enfants; et l'héritier de ma maison, c'est Eliézer de Damas. Et Abram dit: Voici, tu ne m'as pas donné de postérité, et celui qui est né dans ma maison sera mon héritier. Alors la parole de l'Eternel lui fut adressée ainsi: Ce n'est pas lui qui sera ton héritier, **mais c'est celui qui sortira de tes entrailles** qui sera ton héritier”*.

Nous voyons dans le chapitre suivant, que c'est Saraï, la femme d'Abram, qui s'inquiéta de ce qu'elle n'avait point donné d'enfant à son mari. *“Saraï, femme d'Abram, ne lui avait point donné d'enfants. Elle avait une servante Egyptienne, nommée Agar. Et Saraï dit à Abram: Voici, l'Eternel m'a rendue stérile; viens, je te prie, vers ma servante; peut-être aurai-je par elle des enfants. Abram écouta la voix de Saraï”* (Gen. 16.1-4). C'est effectivement Saraï qui proposa une solution selon la chair, celle de donner sa servante. Ce n'est pas Abram qui alla chercher une autre femme, il écouta simplement la voix de sa femme. Parce que la servante Egyptienne lui donna un fils, nous voyons encore aujourd'hui les conséquences désastreuses de cet acte.

Après cet événement, un certain temps passa, et nous lisons au chapitre 17, ce que *“Dieu dit à Abraham: Tu ne donneras plus à Saraï, ta femme, le nom de Saraï; mais son nom sera Sara. Je la bénirai, et je te donnerai d'elle un fils; je la bénirai, et elle deviendra des nations; des rois de peuples sortiront d'elle”. — “Abraham tomba sur sa face; il rit, et dit en son coeur: Naîtrait-il un fils à un homme de cent ans? et Sara, âgée de quatre-vingt-dix ans, enfanterait-elle? Et Abraham dit à Dieu: Oh! Qu'Ismaël vive devant ta face! Dieu dit: Certainement Sara, ta femme, t'enfantera un fils; et tu l'appelleras du nom d'Isaac. J'établirai mon alliance avec lui comme une alliance perpétuelle pour sa postérité après lui. A l'égard d'Ismaël, je t'ai exaucé. Voici, je le bénirai, je le rendrai fécond, et je le multiplierai à l'infini; il engendrera douze princes, et je ferai de lui une grande nation. J'établirai mon alliance avec Isaac, que Sara t'enfantera à cette époque-ci de l'année prochaine”*.

Nous voyons donc que c'est bien la volonté de Dieu qu'une postérité sorte de nos propres entrailles avec la femme que Dieu nous a donnée.

Nous constatons par ailleurs, avec d'autres exemples de la Parole de Dieu, que les croyants, en cas de stérilité, ou de difficultés pour avoir une postérité, se sont tournés vers l'Eternel et ont intercédé auprès de Lui. Dans Genèse 25.21, nous lisons qu'*“Isaac implora l'Eternel pour sa femme, car elle était stérile, et l'Eternel l'exauça: Rebecca, sa femme, devint enceinte”*. Dans 1 Samuel 1, nous pouvons aussi lire l'événement qui se passa avec Anne. L'Eternel l'avait rendue stérile, mais elle s'adressa à Lui, *“et l'Eternel se souvint d'elle. Dans le cours de l'année, Anne devint enceinte, et elle enfanta un fils, qu'elle nomma Samuel, car, dit-elle, je l'ai demandé à l'Eternel”*. D'autres femmes étaient stériles, mais ont eu des enfants, comme la femme de Manoach (Juges 13), la Sunamite (2 Roi 4) et Elisabeth (Luc 1).

Nous savons qu'il y a eu un temps avant la Rédemption par le sang du Fils de Dieu, où Dieu permit aux hommes de prendre plusieurs femmes, cependant à l'origine il n'en était pas ainsi. Maintenant nous ne vivons plus dans ce temps, mais nous vivons dans le temps de la grâce où nous sommes sous le sang de Jésus-Christ, qui nous a libérés de toutes ces pratiques des hommes et venues de la convoitise de la chair, car nous avons été rétablis dans les vérités bibliques.

Il ne s'agit pas seulement de connaître ces vérités, mais bien de les vivre, et c'est pour ces raisons que nous devons accepter la volonté de Dieu et ne pas nous laisser conduire par la volonté de la chair, ou nous laisser influencer par d'autres personnes (particulièrement par la famille).

Le fait de vouloir prendre une autre femme que celle que Dieu nous a donnée, tout simplement à cause de la difficulté d'avoir un enfant ou à cause d'un problème de stérilité, n'est pas une raison qui justifie de faire cela devant Dieu.

Cette manière d'agir n'est pas inspirée de Dieu, mais provient bien de la volonté de la chair, sous l'influence de l'adversaire de Dieu. Dieu connaît les situations de tous, y compris les plus difficiles. Lorsque nous sommes éprouvés dans ces situations, c'est pour sonder le degré d'amour que nous avons à Son égard, et afin de pouvoir démontrer notre foi et notre attachement à Lui en toutes circonstances. Il est Le même hier, aujourd'hui et éternellement et Il est capable, au temps voulu, selon Sa volonté, de répondre à nos besoins, et cela tout particulièrement par le fait de nous accorder d'avoir un enfant par la femme qu'Il nous a donnée. Même si la volonté de Dieu serait de ne point vous accorder d'enfant, il s'agit en tout temps pour le croyant d'accepter Sa volonté.

C'est pour ces raisons que nous ne pouvons pas et ne devons pas prendre l'exemple d'Abraham (ou d'autres) pour justifier la polygamie à l'occasion d'une telle situation. Au contraire, c'est dans ce temps d'épreuve qu'il est nécessaire de se tourner vers le Dieu vivant dans la prière comme l'a fait Anne (qui a jeûné et crié à l'Éternel), afin qu'Il puisse agir envers nous, en nous donnant la sagesse, la patience et l'intelligence dans cette situation.

“Mes frères, regardez comme un sujet de joie complète les diverses épreuves auxquelles vous pouvez être exposés, sachant que l'épreuve de votre foi produit la patience. Mais il faut que la patience accomplisse parfaitement son oeuvre, afin que vous soyez parfaits et accomplis, sans faillir en rien” (Jacq. 1.2-4).

“Nous savons, du reste, que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son dessein” (Rom. 8.28).